

Tarifs et facturation

- Déchets

La facture de redevance incitative est établie en fonction de la contenance du bac gris et du nombre de ramassages effectués.

Tarifs

Contenance du bac	Tarifs part fixe annuelle appliqués à partir de janvier 2021 (intégrant 12 levées du bac par an)	Part variable levée suppl de la 13 ^{ème}
Bacs 120 L (1 à 3 personnes)	180 €	3.70 €
Bacs 180 L (4 à 5 personnes)	210, 60 €	4.60 €
Bacs 240 L (6 personnes et plus)	242, 40 €	5.50 €
Bacs 340 L (professionnels)	292, 40 €	8.28 €
Bacs 660 L (professionnels)	455, 40 €	16 €
Professionnels avec bacs : 2 ^{ème} passage hebdomadaire	Redevance complémentaire par passage : 12 € par point de collecte	Redevance c passage : 12 collecte

La contenance des bacs ne correspond pas au nombre de résidents au sein de votre foyer ? [Signaler un changement de situation](#)

[Délibération Tarifs Redevance Incitative \(Pdf\)](#)

Facturation

Vous recevez deux factures par an : l'une en juillet pour le premier semestre et l'autre en janvier pour le deuxième semestre.

Chaque facture est divisée en deux lignes :

- la part fixe qui correspond à l'abonnement au service de collecte et de traitement des déchets et comprend 12 levées du bac gris par an
- la part variable dite "incitative", qui facturera chaque levée supplémentaire au delà de la 12^{ème} levée.

Le Redevance incitative ne tient pas compte du nombre de ramassages du bac à couvercle jaune. Par conséquent, les levées du bac jaune ne sont pas facturées.



Service de collecte et de traitement des déchets ménagers

02 51 70 94 39

collectedechets@cc-grandlieu.fr

Liens utiles

- [Règlement de collecte \(Pdf\)](#)
- [Délibération Tarifs Redevance Incitative \(Pdf\)](#)